

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE Séance du 01 octobre 2026 à 20 h 30.

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre, à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 25/09/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, BURLOT Marion, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MOLITOR Julien, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, ROUXEL Céline, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : CAMPO FERNANDEZ Paula

Absents ayant donné pouvoir : /

Le nombre de conseillers en exercice est de : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance : Julien MOLITOR

1402655

Objet : 7.1 – Décision modificative n°3 budget commune, pour illuminations de Noël

Quelques éléments défectueux de décorations de Noël sont à remplacer.

Madame Le Maire présente le devis reçu de la société Yesss Electrique pour un montant de :

1 515.04€HT, soit 1 818.05 € TTC

Pour compléter les éléments, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil d'installer une scène illuminée le long de la Route Départementale 14.

L'offre tarifaire de la société Yesss Electrique est présentée au conseil : 1868.88€ HT, soit 2242.66€ TTC

Madame Le Maire expose au conseil que les crédits ne sont pas ouverts au budget et propose de modifier de budget comme suit :

2188-218 : + 4 060.71 €

2188-215 : - 4 060.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

DECIDE de retenir les offres de la société Yess Electrique, 22400 LAMBALLE-ARMOR pour un montant total de 4060.71€ TTC.

AUTORISE Madame le Maire à créer et modifier les crédits au budget ainsi proposés

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.



Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 01 octobre 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE